

Séance
extraordinaire
du 8 octobre
2021

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU HUITIÈME (8^E)
JOUR DU MOIS D'OCTOBRE DEUX-MIL VINGT ET UN (2021) À COMPTER DE
12 h À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-
JOLI**

sont présents :

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun contribuable n'assiste à la séance alors que quatre membres du personnel-cadre de la Ville, soient madame Kathleen Bossé, greffière, messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances ainsi que William Lévesque-Page, superviseur voirie y assistent.

MOMENT DE RÉFLEXION

21.10.518

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur le maire, Martin Soucy, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

21.10.519

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

TRAVAUX PUBLICS

3. Autorisation d'achat de matériel de remplissage classe B dans le cadre des travaux de prolongement des services municipaux à l'Est de la rue Beaupré.
4. Autorisation de modifications de chantier dans le cadre du projet du prolongement des services municipaux à l'est de la rue Beaupré.
5. Autorisation de signature d'une demande de permis pour l'installation d'une antenne.
6. Affaires nouvelles.
7. Période de questions.
8. Clôture et levée de l'assemblée.

TRAVAUX PUBLICS

21.10.520

**AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIEL DE REMPLISSAGE CLASSE B
DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE PROLONGEMENT DES SERVICES
MUNICIPAUX À L'EST DE LA RUE BEAUPRÉ.**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité de procéder à l'achat maximal de 19 000 tonnes de matériel remplissage classe B à Les Entreprises Claveau Ltée et ce, au coût 90 250\$ plus les taxes.

21.10.521

ACCEPTATION DE L'AVIS DE MODIFICATION DE CHANTIER NO 2 DANS LE CADRE DU PROJET DU PROLONGEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX À L'EST DE LA RUE BEAUPRÉ

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'avis de modification de chantier no 2 selon les recommandations de SNC Lavallin suivantes :

1. Mise en place et compaction d'environ 19 000 TM à 1.75\$ pour un prix approximation de 33 250 \$
2. Transport environ 19 000 tonnes métriques de matériel de remplissage classe B

| | |
|-----------------------|----------------|
| Camion 10 roues EXCLC | 92.01\$/heure |
| Camion 12 roues EXCLC | 107.31\$/heure |
| Camion 10 roues ANCAI | 101.21\$/heure |
| Camion 12 roues ANCAI | 118.04\$/heure |

Pour un maximum de 5 jours de travail à environ 14 488\$/jour.

Pour un total d'environ 72 440\$ plus les taxes

21.10.522

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE DEMANDE DE PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE

Il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur William Lévesque-Page à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, la demande de permis à la municipalité de St-Joseph-de-Lepage pour la mise en place d'une antenne aux installations de la prise d'eau. Par la même résolution, le conseil autorise le paiement de 75\$ pour les frais du permis.

21.10.523

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

21.10.524

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

21.10.525

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 12 h 30, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière